

Nº 198
Felix Martinez
y
Giraguire

En la villa de Huin, provincia de Guipúzcoa, á las nueve de la mañana del día trece de Julio de mil novecientos nueve, ante don Alfonso Morales Juez municipal de la misma, y don Carlos Tudant Secretario, compareció don Juan Martinez, natural de esta villa, casado, empleado, de edad de cuarenta y dos años, domiciliado en el caserío Berebide, barrio de Anaca, de esta jurisdicción, solicitando la inscripción de un niño en el Registro civil, y al efecto como padre del mismo declaró:

Que dicho niño nació en el domicilio del declarante á las once de la mañana de ayer.

Que es hijo legítimo del declarante y de su mujer Santa Ferminada Giraguire, natural de esta villa, casada, de edad de treinta y ocho años, dedicada á ocupaciones domésticas, domiciliada en el de su marido.

Que es nieto por línea paterna, de don José Martinez, natural de Caserasora del Campo, provincia de Cuervo, ya difunto, y de Santa Antonia Nalles, natural de Aya, provincia de Guipúzcoa, viuda, dedicada á labores de su sexo, domiciliada en Buenos Aires; y por línea materna, de don Leoncio Giraguire, y de Santa Maria Felisa Martiñarena, naturales de esta villa, el primero viudo, carpintero, domiciliado en la provincia de Navarra, y la segunda ya difunta.

Y que al expresado niño le habían puesto el nombre de Felix.

Leída íntegramente esta acta, é invitado al compareciente á que la leyera por sí, si así lo veía conveniente se estampó en ella el sello del Juzgado municipal, y la firmaron el Juez y el compareciente de que certifico.

Alfonso Morales

Juan Martinez

Carlos Tudant

P: 1/2



Tomo/Liburukia : 00030 - Página/Orrialdea: 045

En el presente documento constan los datos obrantes en la base central de datos de las personas inscritas en los Registros Civiles, dependiente de la SECRETARÍA DE ESTADO DE JUSTICIA, Ministerio de la Presidencia, Justicia y Relaciones con las Cortes. Este documento contiene la reproducción íntegra del asiento correspondiente obrante en Tomo **00030** página **045** de la Sección **1^a** de este Registro Civil.

Irun , nueve de octubre de dos mil veinticinco

P: 2/2

Asoc. Rep. Irun. Nicolás Guerendiaín

FECHA Y HORA DEL DOCUMENTO
09/10/2025 15:12

DIRECCIÓN DE VALIDACIÓN
<https://sede.mjusticia.gob.es/es/comprobacion-autenticidad>

FIRMADO ELECTRÓNICAMENTE POR
Secretaría de Estado de Justicia



RG:TW3M-gTR9-YCDD-yQAH

MINUTE

Modèle 315/024 - (m)

MINISTRE DE LA DEFENSE

DIRECTION
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE

BUREAU RESISTANCE

CERTIFICAT DE VALIDATION DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE

Référence I. M. n° 2397
SEFAG/CAB/EMP
du 3-2-1950

N° 64.482 DEF/PMAT/RES

NOM MARTINEZ PRÉNOMS : Félix
Né le 12 juillet 1909 à Irun (Espagne)
Bureau de recrutement : Classe : N° M° de recrutement :
Déporté ~~externe~~ de la résistance (1). Carte n° I.D.O. 35866
Interné du 17.06.1943 au 24.02.1944 Déporté du 25.02.1944 au 24.05.1945
Rapatrié ~~ou libéré~~ le (1) 25 mai 1945 ~~depuis son départ~~
Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé pour la période d'internement et de déportation en vue de la liquidation de ses droits est :

Rectificatif : blessure

SOLDAT DE 2ème CLASSE

SERVICE MILITAIRE ACTIF

Est comptée comme service militaire actif dans la zone de combat
et dans une unité combattante la période

du 17 juin 1943 au 24 mai 1945

Est comptée comme service militaire actif la période du ///

au ///

CAMPAGNE 1939-1945

Déporté résistant, ~~externe~~ (1)

Déporté résistant du 17 juin 1943 au 24 mai 1945

soit 02 ans, 05 mois, 08 jours de campagne double.

Interné résistant du /// au ///

soit /// ans, /// mois, /// jours de campagne simple.

Blessures de guerre :

Déporté résistant assimilé à un blessé de guerre.

Considéré comme blessé le 25 février 1944

Déporté résistant blessé de guerre (blessures réelles) :

Blessé ///, le ///, le ///, soit UNE BLESSURE.

Destinataire (2) :

Paris, le - 2 OCT 1980

Monsieur MARTINEZ Félix
10, rue de Trétaigne

75018 PARIS

Ex. "C" : B.C.A.A.M. PAU

RT. 1667 - DPMAT - 76

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Nom, prénoms et adresse complète.

Pour le Ministre de la Défense
et par délégation
Le Sous-Directeur


104 Signé : B. GILLES

EG/MRX

MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

DIRECTION DES STATUTS
ET DES SERVICES MÉDICAUX

Sous-Direction
des Statuts de Combattants
et Victimes de Guerre

Bureau des cartes
de déportés et d'internés

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 3 Mars 1971

DÉCISION

portant attribution du titre de **DEPORTE RESISTANT**

(Loi n° 48-1251 du 6 août 1948). — ~~(Loi n° 48-1409 du 9 septembre 1948)~~
(~~Loi n° 48-1409 du 9 septembre 1948~~)
(~~Loi n° 48-1409 du 9 septembre 1948~~)

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre décide d'attribuer le titre

de **DEPORTE RESISTANT**

à M on sieur **M A R T I N E Z Félix**

né le 12 Juillet 1909, à **IRUN (Espagne)**

domicilié 10, Rue de Trétaigne à **PARIS (18ème)**

~~domicilié~~

, à

~~domicilié~~

, à

Période d'internement prise en compte : 17 Juin 1943 au 24 Février 1944

Période de déportation prise en compte : 25 Février 1944 au 24 Mai 1945

Carte n° 1.0.01.36866

Pour le Ministre,
Le Directeur des Statuts et
des Services Médicaux,
P. O. Le Chef du Bureau des
Cartes de Déportés et
d'Internés

F. QUEYNE

F I C H E

concernant :

NOM et PRENOMS : **Monsieur MARTINEZ Félix**

DATE et LIEU de NAISSANCE : **né le 12 juillet 1909
à Irun (Espagne)**

CERTIFICATS ou ATTESTATIONS détenus :

- **N'a pas de service homologué au titre de la Résistance antérieurement à son arrestation.**

ACTIVITES "RESISTANCE" :

- **Aucun renseignement sur son activité résistante ne figure dans son dossier.**

CIRCONSTANCES de L'ARRESTATION :

- **A été arrêté par la Gestapo le 17 juin 1943 à Hendaye (Pyrénées Atlantiques).**

Fiche de renseignements

NOM : MARTINEZ

Prénoms : Felix

Date de naissance :

12.7.09.

F.F.O.	F.F.I.	R.I.F.	I.T.G.	F.F.L.	D.I.R.
Réseau	Grade homo.	Mouvement	Grade	Engagement	Liste n°
:	:	:	:	Date	:
P.	Région	C.A.	Prise rang	C.I.	INTERNE
:	:	:	:	:	:
Grade	Ministre	Grade	Décret	D.M.C.	DEPORTE
:	:	:	:	:	:
Registre	Refus	Décision	:	:	:
:	:	:	:	:	:
ATTESTATION	Transmis	J.O.	:	:	ACCORDE
:	:	F. n° p.	:	:	REFUSE
:	:	Arme	:	:	:
:	:	:	:	:	:
:	:	Dossier attestation	:	:	:

COURRIER :

CONNU :

INCONNU :

DATE :

25 MARS 1971

DIRECTION
DES
PERSONNELS MILITAIRES
DE L'ARMÉE DE TERRE

ANNEXE à I. M. 2397/SEFAG/CAB/EMP du 3 février 1950

V 5

SECTION « RESISTANCE »

DEMANDE

d'attribution de grade d'assimilation, de validation des services et campagnes et homologation de blessures de guerre, présentée par un déporté ou interné de la Résistance (1)

présentée par le déporté ou l'interné lui-même (1) X

présentée au nom du déporté ou de l'interné ~~décédé ou disparu~~ (1)

par { Monsieur }
 { Madame } Nom : Prénom :

Adresse :

en qualité de (2)

AVIS IMPORTANT

Le demandeur est tenu de répondre aussi exactement que possible aux questions posées dans les différents paragraphes du questionnaire qui le concernent et de joindre les pièces justificatives qui y sont respectivement indiquées. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises pour pouvoir être examinées seront retournées pour être complétées.

Les personnes qui ont fait l'objet d'une homologation au titre F. F. C., F. F. I., ou R. I. F., qu'il s'agisse d'une homologation d'un grade d'assimilation d'officier ou de sous-officier, ou d'une homologation de services accomplis dans les F. F. C., F. F. I., ou la R. I. F. avec la qualité F. F. I. ou la mention « 2^e classe » ne doivent remplir cet imprimé qu'en vue de :

- a. La validation de leurs services et campagnes ;
- b. L'homologation éventuelle de blessures de guerre.

RT.1394

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Conjoint, descendant, ascendant, frère, sœur, etc.

16 JUN 1951 12 0236

II. — COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ ET IMPORTANCE DE L'ACTION : (Indications détaillées et précises.)

Faire ressortir la continuité des services compte tenu de l'activité professionnelle.

Indiquer les responsabilités et les commandements assumés, les principales missions et opérations auxquelles vous avez participé, les actes qualifiés de résistance accomplis au sens de l'article 2 du décret n° 49-427 du 25 mars 1949.

Joindre tous attestations, documents ou copies certifiées conformes susceptibles de permettre la reconnaissance des services et, en particulier, copie des attestations ou certificats d'appartenance délivrés par le Ministère d'Etat chargé de la Défense Nationale ou les Généraux commandant les Régions.

III. — GRADE D'ASSIMILATION OBTENU :

Nommé le à

par (nom, pseudo, qualité)

aux fonctions de

avec le grade de (Joindre une copie de la notification d'homologation.)

Indiquer l'unité, le réseau, le mouvement, l'effectif, le secteur soumis à votre autorité :

IV. — ARRESTATION :

Indiquer lieu, date, cause, circonstances de votre arrestation, de votre internement ou de votre déportation :

B. et Genea Hendaye B.P. - dans la Bidasoa en prenant la barque du passeur, pour porter le Plan que nous avions fait de la Ceinture de Fer de St Jean de Luz B.P. pour les Autorités Américaines de Guernica - Espagne

V. — DÉCORATIONS OBTENUES :

Références :

Citation à l'ordre :

N° de décision de

Légion d'Honneur..... décret du J. O. du

Médaille militaire..... décret du J. O. du

Médaille Résistance..... décret du J. O. du

Page

RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL CONCERNANT LE DÉPORTÉ OU L'INTERNE

NOM (Madame, Mademoiselle, Monsieur) (1) : Martinez Elaguizze
 Prénoms : Felix
 Pseudonymes :
 Date et lieu de naissance : 12-7-1909 - Irún - Espagne -
 Nationalité : Française
 Adresse actuelle de l'intéressé : 10 Rue de Tretaigne
 ou de l'ayant cause : (75) Paris 18^e
 Profession : Restaurateur des Meubles Anciens (Ebeniste)
 Bureau de recrutement : Classe : et n° de recrutement :

GRADES SUCCESSIFS } ACTIVE (2) : ARME }
 au cours de la période 1940-1945. } RÉSERVE (2) : ou }
 SERVICE. }

SITUATION MILITAIRE ACTUELLE : ACTIVE ou RÉSERVE (1). — GRADE :

	DATES
Résumé succinct de l'activité professionnelle ou de l'activité militaire du 10 juin 1940 à la date d'arrestation : De Janvier 1940 jusqu'à Août de cette année, a la Compagnie des Travailleurs Etrangers (n° 26 - 135 - 35 groupement) parti à Tarbes H.P. j'ai travaillé comme ébéniste. Jusqu'à Juillet 1941. Après avoir parcouru la ligne de démarcation, j'ai travaillé à plusieurs reprises à la T.O.D. où j'étais en 43 et où avec monsieur Alvarada nous avons fait les plans de la côte fortifiée de St Jean de Luz. J'ai été arrêté par la Gestapo le 16 Juin 1943 en portant ces plans, aux Autorités Américaines à Fuenterabia, Espagne. C'était la première mission, que le groupe effectuait (Garcia Pierre, Alvarada Luis, et Martinez Felix). Garcia était le chef et c'est lui qui avait reçu l'ordre de cette mission.	

I. — DURÉE DES SERVICES EFFECTUÉS DANS LA RÉSISTANCE :

Du février 1943 au juin 1943

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Indiquer la date de prise de rang dans le grade.

Name: M a r t i n e z

Vorname: Felix

Tag und Ort der Geburt: 2.7.09

Irun

Staatsangehörigkeit: Spanier

Unterkunftsort: Frommern

Arbeitsstelle: --

von: -- bis: --

Wurde der Arbeiter restlos entlohnt: ja

Dienstverpflichtet: --

Freier Arbeiter: -- Seit: --

Anschrift der Familie: --

Ort: Frommern den 30- Sept 1949

Kreis: Balingen Land: Württemberg

Unterschrift des Bürgermeisters: [Signature]



239

L i s t e

I b ITS 057 *español*
F19-134 *17-59*der spanischen Staatsangehörigen, die in der Zeit
von 1940 bis April 1945 in Frommern wohnhaft waren

Lfd. Nr.	Name	Vorname	Geb. Tag	Geburtsort	Zuzug am	Wegzug
1.	Diaz	Louis	25. 8.99	Valle de Carreno	7.10.41	1945
2.	Martinez	Felix	2. 7.09	Irún	1.10.41	1942
3.	Martinez	Juan	6.10.05	Albalat Valencia	2. 9.41	1942
4.	Roman	Eduardo	2. 1.18	Rocca la Sierra	1. 9.41	1942
5.	Puchol	Victor	31. 5.16	Barcelona	11. 4.42	1945
6.	Lorenzo	Jésus	3. 8.03	Santiago de Comp.	27. 5.42	1943
7.	Folgueiras	Ramón	28. 2.12	La Corroque	28. 7.43	1944
8.	Salguero	Castillo	18. 4.10	Teba	15. 8.43	1945
9.	Quevedo	Panpyo	13. 4.13	Madrid	6. 3.45	1945



Asoc. Rep. Irun. Nicolás Guereñain

Holinger

10/17

